

éventuels bénéficiaires du capital ainsi mis à disposition. Les deux associations ont accepté d'être représentées par des conférenciers au cours de leurs assemblées annuelles, qui doivent avoir lieu en avril 1990 à Paris et en mai 1990 à Québec.

(v) Appariement d'entreprises

Les deux parties ont toujours utilisé une foule de mécanismes pour déceler les occasions de coopération industrielle entre les entreprises et pour concrétiser les possibilités offertes. À cette fin, la Commission a invité le Canada à examiner son éventuel raccordement avec BC-Net (le réseau intégré de coopération commerciale de la Commission). Le Canada étudie en ce moment plusieurs moyens de rendre ce raccordement opérationnel.

C. Discussions de ligne d'action

(i) Secteurs industriels

Le Canada et la CE échangent souvent des renseignements sur l'état et les perspectives de tel ou tel secteur industriel. Tout récemment, l'industrie automobile, les industries océanographiques et l'industrie aérospatiale ont fait l'objet d'un examen au cours de réunions du SCCI. Ces échanges de vues sont pour les centres de décision une source de précieux renseignements et constituent un moyen de repérer les occasions de coopération industrielle et les moyens d'action en ce sens. En ce qui concerne les discussions sur le secteur de l'automobile, le Canada propose, pour l'automne de 1990, une mission composée des chefs des grandes organisations de l'industrie automobile. L'objet de cette mission est de rapprocher les dirigeants des organisations canadiennes de leurs homologues européens, d'informer l'industrie canadienne des nouvelles données industrielles, politiques et normatives de l'Europe, enfin de sensibiliser les dirigeants industriels du Canada et de l'Europe aux occasions qui leur sont offertes de collaborer à long terme.